

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1129-20**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 24 février 2020, le règlement suivant :

**Règlement 1129-20 concernant la gestion des matières résiduelles et de la
collecte porte à porte et abrogeant le Règlement 873-10**

Le Règlement 1129-20 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires.

Donné à New Richmond,
Ce 26^e jour de février 2020

Céline LeBlanc
Greffière